

**République d’Haïti**

**Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)**

**RÉSOLUTION 21/23DU CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**LES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES**

**SITUATION DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DES DROITS**

 **DES PERSONNES ÂGÉES EN HAITI**

**Mars 2013**

**INTRODUCTION**

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) a été informé, par le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes relayant une correspondance de la Mission Permanente d’Haïti auprès des Nations Unies, du souhait du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’homme de recevoir des informations pertinentes à l’effet de préparer des consultations publiques en relation avec la résolution 21/23 adoptée par le Conseil des droits de l’Homme concernant les droits de l’homme des personnes âgées.

Le MAST réitère l’engagement du Gouvernement Haïtien de collaborer pleinement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’’homme dans l’application de la résolution sous lumière.

Aussi, il prie ce Haut Commissariat de trouver ci-dessous les données relatives à la protection et à la promotion des droits des personnes âgées en Haïti.

**CONTEXTE, ENJEUX ET DÉFIS DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES**

**Contexte Global**

Mal servie par une histoire jalonnée de dictatures et de troubles intestins récurrents, Haïti a encore du mal en ce début du vingt-et-unième siècle à amorcer son décollage. Classé cent-quarante-cinquième selon l’indice de développement humain, le pays est aussi catégorisé dans le groupe des pays à faible revenu. En 2006, selon un rapport de la Banque Mondiale, 54% de la population haïtienne vivraient dans la pauvreté extrême tandis que 78% de cette population pourraient être considérés comme des pauvres, disposant de moins de 2 dollars par jour. La pauvreté extrême est le fait majoritaire des régions rurales. Par ailleurs, la majorité des haïtiens ne bénéficient pas d’une retraite faute de ne pas être détenteurs d’un emploi stable et rémunérateur. Le pays est fortement exposé aux chocs économiques : fluctuation des taux de change, récession mondiale, hausse des prix du carburant et des produits alimentaires.

Au plan social, malgré des efforts récents prometteurs, l’état des principaux indicateurs est encore alarmant. Les soins de santé primaire sont disponibles à 34% de la population, le taux de couverture des besoins en eau potable tourne autour de 50% tandis que seulement 55% des enfants âgés de 6 à 12 ans vont à l’école. Plus d’un million de personnes seraient exposées à l’insécurité alimentaire.

Quant à la situation environnementale, elle est reconnue très préoccupante. Le pays est très exposé aux risques naturels : tremblements de terres, passage de cyclones, ravages de pestes et épidémies, inondations et sécheresse. La diminution de la couverture forestière (à peine 2%) et la dégradation accentuée des bassins versants constituent les données environnementales fortes, expliquant la grande vulnérabilité du pays aux effets des catastrophes naturelles.

Le contexte global d’évolution du pays demeure donc peu réjouissant. Bien que les raisons d’espérer des lendemains meilleurs ne manquent pas, Haïti est encore connue comme le pays le plus pauvre des Amériques où prédominent une instabilité politique chronique, une forte détresse sociale et une crise environnementale des plus aigües. C’est dans ce tableau peu flatteur qu’il faut chercher à approfondir la situation des personnes « agées ». La présente contribution se propose d’exposer un bref état des lieux des personnes âgées en Haïti et de passer en revue la législation, les plans et projets destinés à faire avancer la cause de ces catégories d’âge.

**Données de base sur les Personnes Agées**

Selon le dernier recensement général de la population et de l’habitat réalisé en 2003 en Haïti, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 7.4% de la population totale haïtienne estimée lors à 8,373,750 habitants. Avec un indice de vieillesse de la population tournant autour de 15%, Haïti fait partie du groupe de pays à vieillissement modéré. Cependant, même si la structure de la population haïtienne reste foncièrement jeune, la tendance forte est que la catégorie des personnes âgées de 60 ans et plus n’a eu de cesse de croître au cours des dernières décennies. En effet, en valeur absolue, le nombre de personnes âgées est passé de 194888 en 1950 à 289300 en 1971, puis à 421542 en 1982 pour atteindre 618187 en 2003. L’effectif de personnes âgées atteindrait les 800 mille au début de la seconde décade du présent siècle selon les dernières estimations.

Par ailleurs, l’analyse des données du recensement de 2003 laisse aussi voir clairement que 53% des personnes âgées sont des femmes et que soixante douze pour cent d’entre elles (71.6%) vivent en milieu rural. Sur le niveau éducatif, l’on note que 80% des personnes âgées, en majorité des femmes ne savent ni lire ni écrire et seulement 13.5% d’entre elles ont atteint le niveau primaire. Les personnes âgées représentent 21% de l’effectif total des chefs de ménage. Et parmi ces chefs de ménage âgés, près de 240 mille sont occupés, oeuvrant à titre de travailleurs indépendants.

L’importance numérique accrue de la catégorie de personnes âgées est une donnée démographique majeure, interpellant les pouvoirs publics, la société civile et la société dans son ensemble. La formulation et la mise en oeuvre de politiques publiques bâties sur une solide compréhension de la situation des personnes âgées, de leurs besoins et de leurs aspirations est une impérieuse nécessité.

Parmi les principaux défis tissant la trame de la problématique des personnes âgées en Haïti, il y aurait lieu de mentionner :

**Le défi de l’amélioration de leurs conditions matérielles d’existence** : la majorité des personnes âgées sont exposées à l’insécurité alimentaire. La dernière enquête nationale de la sécurité alimentaire menée par la Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA) a bien établi que les personnes à faible niveau d’éducation et/ou s’établissant à leur compte sont plus exposées à l’insécurité alimentaire. Cette remarque correspond bien au profil indiqué plus haut pour un grand nombre de personnes âgées. Il est donc juste de dire que dans leur ensemble, la majorité des personnes âgées sont incapables de répondre à leurs besoins d’alimentation et représentent une part significative du million de personnes exposées à l’insécurité alimentaire.

La situation sanitaire des personnes âgées ne semble guère plus brillante. Des rapports provenant d’organisations caritatives et des éléments d’observation d’organismes publics ont confirmé la difficulté pour ces groupes d’âges à avoir accès aux services de santé. Ces conditions difficiles sont surtout courantes en milieu rural où ces personnes confrontées à des problèmes de mobilité ne peuvent se déplacer sur de longues distances pour accéder à des centres de santé. D’un autre coté, Haïti ne dispose pratiquement pas de gériatres, ce qui donne à voir sur la qualité des soins prodigués aux personnes âgées.

A coté des problèmes d’alimentation et de santé, les personnes âgées sont souvent exposées à des actes de maltraitance physique causés d’ailleurs par les gens supposés leur prodiguer des soins que leur cas nécessite. Il leur est souvent reproché de se comporter comme des bébés ne montrant aucune prise sur les besoins physiologiques. Certains rapports mentionnent même que les comportements démentiels dus à certaines maladies affichés par certaines personnes âgées leur valent une réputation de sorcier, conduisant malheureusement dans certains cas à leur lynchage.

La précarité des conditions d’existence des personnes âgées tient au fait que la majorité d’entre elles ont passé toute leur vie active dans le secteur informel et se retrouvent au moment de la retraite sans couverture sociale. Jusqu’à très récemment, la prise en charge des personnes âgées était notamment assurée par les familles-enfants, petits enfants et autres parents. Toutefois, la dynamique de déstructuration à laquelle a été soumise la famille haïtienne pour diverses raisons au cours des dernières années a conduit à un affaiblissement de cette pratique.

Au cours des dernières décennies, l’on a assisté à un accroissement fulgurant du nombre de maisons de retraites à but lucratif et non lucratif, dû sans aucun doute à l’insuffisance des structures publiques étatiques. Les maisons de retraite à but humanitaire sont généralement appuyées par des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Malheureusement, nombre de ces structures ont été endommagées ou détruites à l’occasion du séisme du 12 janvier 2010. De plus, la détérioration du contexte économique global du pays au lendemain dudit séisme a conduit à une situation qui peut être considérée comme peu favorable à la cause des personnes âgées.

**Le défi de réduction de leur isolement social**: Autrefois, les personnes âgées jouissaient d’une grande estime au sein de notre société. La vieillesse vécue sous le mode fierté, satisfaction et respect bénéficiait de l’attention naturelle des jeunes et des adultes. Aujourd’hui le grand égard, la vive solidarité envers les vieux considérés comme encombrants semble avoir disparu. L’abandon pur et simple des personnes âgées est un fait courant dans les milieux ruraux et urbains.

L’isolement des personnes âgées se traduit aussi dans le fait qu’elles ne sont pas éligibles au crédit dans le cadre des programmes de micro-financement et ne bénéficient pas d’une attention particulière même en période d’urgence.

**LÉGISLATION, STRATÉGIES ET ACTIONS FAVORABLES À LA SITUATION DES PERSONNES AGÉES**

La Constitution de 1987 en son article 19 de la section A du Chapitre II des Droits fondamentaux stipule que l’Etat a l’impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme. Qu’en est-il exactement de la situation des personnes âgées ?

En Haïti, la mission d’encadrement et de promotion des droits des personnes âgées incombe avant tout à deux institutions : Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) et l’Office de Protection des Citoyens (OPC).

Une des grandes attributions du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), telles que définies dans sa loi organique de novembre 1983, est d’accorder une protection particulière à la famille, à la femme, à l’enfant, au vieillard et à l’infirme. De manière spécifique, le MAST s’acquitte de sa mission d’encadrement et de protection des personnes âgées à travers deux de ses entités :

L’Office National d’Assurance-Vieillesse assure aux employés des installations commerciales, agricoles et industrielles ayant atteint l’âge et le nombre d’années de services requis ou frappés d’incapacité physique des prestations leur permettant de vivre dans des conditions décentes en compensation des services fournis durant la période productive de leur vie ;

La Caisse d’Assistance Sociale (CAS), de son coté, prend en charge les catégories sociales les plus vulnérables (femmes, enfants, vieillards et indigents) en leur apportant un appui en espèces leur permettant de se nourrir, se loger et de vêtir.

De son coté, l’Office de la protection du citoyen (OPC) d’Haïti est une institution indépendante créée par la constitution de 1987, en son Titre VI (Des institutions indépendantes), Chapitre IV (De la protection du citoyen) et aux articles 207 à 207.3. Mise en place par décret de 1995, l’OPC est une Institution nationale de droits humains (INDH) qui s’est donné pour mission de promouvoir et de protéger les droits humains, de veiller au respect par l’État de ses engagements en la matière, notamment ceux contractés au niveau régional et international pour la protection de tous les individus contre toutes les formes d’abus de l’administration publique.

Suite à la promulgation de la loi du 3 mai 2012, l’OPC a vu sa mission s’amplifier, son champ de compétence s’élargir, déborder le cadre de l’administration publique pour considérer les droits humains dans leur ensemble. L’Office présent dans tous les départements géographiques du pays est maintenant investi d’un mandat large en matière de promotion et de protection des droits humains et d’une compétence législative de recommandations. Il est désormais doté d’autonomie budgétaire et de moyens garantissant son fonctionnement indépendant. Enfin, l’OPC est membre d’une coalition de 16 organisations nationales impliquées dans la promotion et le respect des droits humains. Cette Coalition a recommandé aux autorités nationales de porter une attention prioritaire à la condition des personnes du troisième âge en préparant et en mettant en œuvre des politiques publiques favorables à leur évolution.

L’on est unanime à reconnaître qu’au cours des dernières années, des avancées ont été constatées sur le dossier des personnes âgées. Le gouvernement Martelly-Lamothe fait de l’inclusion sociale l’une des valeurs boussole, impliquant que l’action politique sera menée de manière que les plus vulnérables en tirent les plus grands bénéfices. Le chantier social de ce gouvernement aligné sur les piliers de la refondation sociale du Plan Stratégique du Développement d’Haïti prône entre autres actions :

* Un renforcement du système de sécurité sociale, qui doit désormais être accessible à tous les travailleurs, y compris ceux du secteur informel ;
* Une organisation de la solidarité sociale supposant que des actions concrètes soient menées en faveur des plus démunis, i.e des centres d’intégration sociale pour mineurs, des centres d’hébergement pour adultes en difficulté, etc…

Dans le sillage de ces grandes orientations retenues pour reconfigurer l’effort de l’Etat dans le domaine du social, plusieurs grandes actions sont menées afin d’atteindre les catégories défavorisées, en particulier les personnes âgées :

* Etablissement dans le cadre des Programmes ABA GRANGOU (abas la faim) et EDE PEP (Aide au Peuple) d’un réseau de cantines mobiles pour atteindre les personnes nécessiteuses dans les coins les plus reculés du pays. Parallèlement, le réseau de cantines fixes sera consolidé pour renforcer l’appui alimentaire de proximité aux couches défavorisées ;
* Elargissement du réseau de centres d’accueil pour les vieux dans les chefs-lieux et les villes secondaires. Au cours de l’année 2012, l’ONA a inauguré un Centre du troisième âge de standard international ;
* Adoption d’une politique nationale de santé faisant place de manière explicite, pour la première fois, aux personnes âgées.
* Lancement de la phase pilote du projet d’amélioration des travailleurs du secteur informel à l’assurance vieillesse. Il s’agit de promouvoir la couverture des travailleurs du secteur informel par le plan d’assurance vieillesse de l’ONA à travers ONAPAM. La stratégie ici est d’utiliser le micro-crédit ONAPAM pour enrôler les travailleurs du secteur informel dans le régime d’assurance  vieillesse de l’ONA ;
* Extension de l’assurance maladie Carte rose destinée aux couches des plus démunies ;
* Création du poste de Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé des droits de l’homme et de la pauvreté extrême.

**PERSPECTIVES**

En Haïti, il n’existe pas de cadre légal explicite garantissant la protection des personnes âgées. De même, il y a lieu de relater l’absence d’une politique claire en faveur des personnes du troisième âge. L’action de l’ONA et de la CAS n’a pas encore l’envergure suffisante pour adresser la situation de ces catégories dans ses fondements.

Cependant, force est d’admettre que la cause des personnes âgées en Haïti a connu des avancées certaines au cours des dernières décennies. Le travail formidable de plaidoyer entrepris par les organisations impliquées dans la promotion des droits des personnes âgées, le succès sans cesse accru que connait la journée internationale des personnes âgées, le grand appui donné à ce dossier par la Première Dame de la République d’Haïti et la grande réceptivité dont fait montre l’actuel gouvernement au dossier des personnes âgées sont des éléments annonciateurs d’une dynamique gagnante pour ces catégories. Une proposition de loi portant sur l’accès des personnes âgées en milieu rural à la santé est d’ailleurs en circulation au Parlement haïtien. Encore une preuve, s’il en est besoin, que le dossier des personnes âgées a fait du chemin.